



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

**SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 26 NOVEMBRE 2015 À 18 h 30 AU 80  
AVENUE GATINEAU, GATINEAU, QUÉBEC J8T 4J3**

### PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente  
M. Jean-François Trépanier, vice-président  
M. Jean Hébert, président-directeur général  
M. François-Régis Fréchette  
M. Michel Hébert  
Mme Murielle Laberge  
M. Mathieu Nadeau  
Mme Johanne Paradis  
Mme Julie Pépin  
Mme Louise Poirier, membre observateur  
Mme Sylvie Rocheleau  
Mme Lise Coulombe  
M. Michel Roy  
D<sup>r</sup> Jean-Marc Sauvé  
M. Gilbert Whiteduck

### ABSENCES MOTIVÉES

Mme Monique Séguin

### PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières  
Mme Johanne Robertson, directrice des ressources humaines  
M. Louis-Philippe Mayrand, commissaire aux plaintes et à la qualité des services  
Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels  
Mme Nicole Tanguay, directrice adjointe des soins infirmiers  
Mme Constance Vanier, directrice qualité, évaluation, performance et éthique

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé

### Environ 60 personnes assistent à la rencontre

### Ordre du jour

- 01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 02-1 Séance du 2015-10-29
- 03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS**
  - 03-1 Rapport du président-directeur général
- 04 PÉRIODE DE QUESTIONS – 19 h à 19 h 30**

Programme qualification des jeunes Centres jeunesse du CISSS de l'Outaouais / Voyage humanitaire au Pérou

  - Période de questions du public
- 05 PRÉSENTATIONS**
  - 05-1 Portrait des effectifs du CISSS de l'Outaouais – Mme Johanne Robertson (DRHCAJ)
  - 05-2 Commissaire aux plaintes et à la qualité des services – rôle et mandats par M. Louis-Philippe Mayrand (CPQS)
- 06 COMMISSAIRE AUX PLAINTES**
  - 06-1 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers
- 07 AFFAIRES MÉDICALES**
  - 07-1 Politique de soins de fin de vie – Dr Guy Morissette (DSP)
  - 07-2 Addenda aux codes d'éthique des anciens établissements – Dr Guy Morissette (DSP)
  - 07-3 Octroi et modification de statuts et privilèges et autres titres
- 08 AFFAIRES ADMINISTRATIVES**
  - 08-1 Dépôt Rapport annuel de gestion 2014-2015 Agence santé et services sociaux de l'Outaouais
  - 08-2 Dépôt Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015
  - 08-3 Entente de gestion et d'imputabilité 2015-2016 – Mme Constance Vanier (DQÉPÉ)
  - 08-4 Tableau d'harmonisation des politiques et procédures
- 09 COMITÉ DE VÉRIFICATION**



No de résolution  
ou annotation

- 09-1 Rapport du président du comité – M. Michel Hébert
- 09-2 État de situation financière P7 et rapport périodique et prévisionnel au 31 mars 2016 – M. Stéphane Pleau (DRF)
- 09-3 Planification budgétaire 2016-2017 (principes directeurs) – S. Pleau
- 09-4 Demande d'autorisation d'emprunt – fonds d'exploitation – S. Pleau
- 09-5 Projet d'économie d'énergie autofinancé – territoire des Collines – S. Pleau
- 09-6 Modernisation d'ascenseurs – S. Pleau
- 10 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**
- 10-1 Dépôt lettre de démission Mme Danielle Lanyi
- 11 DIVERS**
- 12 CORRESPONDANCE**
- 12-1 Lettre-réponse APTS 2015-11-13
- 12-2 Lettre Agrément Canada pour le maintien du statut du Pavillon du Parc 2015-11-18
- 13 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**  
17 décembre – 80, avenue Gatineau, Gatineau
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 56.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

**02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**02-1 Séance du 29 octobre 2015**

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 29 octobre 2015 tel que déposé.

**Suivis**

- Suite à l'intervention de M. Benoît Audet, répondant politique pour l'Outaouais de l'Alliance du personnel professionnel et technique en santé, lors de la période publique de questions de la séance du 29 octobre 2015, le président-directeur général (PDG), M. Jean Hébert, a rédigé et acheminé une réponse qui est déposée au point 12-1.
- Le PDG a rencontré le Comité santé Petite-Nation, suite à l'intervention d'un de ses membres lors de la période de questions de la séance du 29 octobre 2015.
- Règlement de régie interne : les commentaires des membres du conseil d'administration concernant le document adopté lors de la séance du 29 octobre 2015 ont été acheminés au MSSS qui a reçu 32 pages de commentaires de l'ensemble des établissements.
- Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de la santé et services sociaux de l'Outaouais et le Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015, adoptés par le CA lors de la dernière séance, ont



No de résolution  
ou annotation

été officiellement déposés à l'Assemblée nationale le 11 novembre et sont accessibles au public.

- Le PDG informe les membres qu'un retour du ministère relativement aux demandes d'amendement au Règlement du CII est attendu.

### 03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

#### Rapport du président-directeur général

Le PDG, M. Jean Hébert, fait son rapport d'activités :

- La présidente du CA et le PDG rencontraient vendredi dernier le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, lors de sa visite en Outaouais. Plusieurs échanges ont eu lieu entre les divers représentants de l'Outaouais participant à cette rencontre. Le premier ministre a réitéré son intention d'accorder un statut particulier en éducation à l'Outaouais, dans lequel s'inscrit le projet de faculté de médecine.
- Le PDG a rencontré le conseil des maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, ainsi que le préfet et le directeur général de la MRC du Pontiac afin de répondre aux interrogations concernant les impacts de la transformation du réseau dans les territoires ruraux. Le PDG a expliqué le contexte de la transformation et la volonté de maintenir les services de proximité partout sur le territoire.
- Le Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille (GMF) a été lancé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). Le Programme sera analysé et aura des impacts pour le CISSS de l'Outaouais, notamment en ce qui a trait à la présence de personnel clinique du CISSS dans les GMF.
- La dotation des postes d'encadrement clinique a débuté en octobre et se poursuit, avec un objectif de finaliser le processus pour le 15 décembre 2015.
- Le plan d'organisation des départements et des services cliniques est en préparation incluant une consultation à plusieurs niveaux. Les échéanciers sont :
  - adoption de la structure d'organisation clinique des départements et services médicaux au CA de décembre 2015;
  - nomination des chefs de département pour la fin mars 2016;
  - nomination des chefs de service d'ici la fin juin.
- Des visites ministérielles d'inspection en CHSLD ont eu lieu en novembre dans la Vallée-de-la-Lièvre, et la Vallée-de-la-Gatineau. Des rapports de visites d'agrément ont été déposés pour le territoire des Collines et dans l'ancien Pavillon du Parc, tandis que l'organisme Agrément Canada a effectué un suivi de visite dans la Vallée-de-la-Gatineau.
- Le MSSS a déposé sa planification stratégique 2015-2020. Le document sera acheminé aux membres du CA. Cette planification viendra alimenter les plans d'action des CISSS. Le ministre devrait fait part de ses orientations quant aux systèmes d'information en décembre.
- Réfugiés syriens : un comité est en place et des communications fréquentes ont lieu avec le MSSS.

*Pour permettre aux groupes sur place de faire leur présentation en début de rencontre, le point 4 a été traité avant le point 2.*



No de résolution  
ou annotation

#### 04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des représentants du public qui se sont préalablement inscrits sur la liste prioritaire posent diverses questions :

- M. Benoît Audet de l'Alliance des professionnels et des techniciens en santé (APTS) a questionné le conseil d'administration sur la mise en place du programme Organisation des services aux enfants de 0-5 ans avec retard de développement (OSER) en lien avec l'expertise des équipes de travail.

La présidente du conseil d'administration invite M. Audet à déposer sa question par écrit, ce qui permettra d'élaborer une réponse écrite.

- M. Gaétan Ouellet, vice-président du comité Action-Santé Outaouais, questionne le CA sur la qualité et l'accessibilité des services dans les milieux ruraux en comparaison avec ceux offerts en milieu urbain.

Le PDG mentionne que les chantiers à venir dans les prochains mois graviteront autour des continuums de services. L'intégration des services de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> lignes vise à adapter ceux-ci aux besoins de la clientèle, peu importe son lieu de résidence.

La présidente du conseil d'administration invite M. Ouellet à déposer sa question par écrit, ce qui permettra d'élaborer une réponse écrite.

- Mme Lyne Plante de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIQ) a déposé un ensemble de demandes individuelles touchant le port de la carte d'identité de même qu'une pétition concernant les heures d'ouverture des cafétérias des hôpitaux de Hull et Pierre-Janet.

La présidente du conseil d'administration assure qu'un suivi sera fait aux directions concernées pour chacun de ces deux documents.

- Mme Louise Julien, intervenante aux Centres jeunesse du CISSS de l'Outaouais, et Mme Emma Mayrand, étudiante, présentent le programme de qualification des jeunes et spécifiquement un projet de voyage humanitaire au Pérou. Du 25 février au 6 mars 2016, trois jeunes accompagnés de Mme Julien participeront à un voyage humanitaire d'une durée de deux semaines, dans un centre d'intégration d'étudiants mineurs en situation d'abandon à Lima. Ils feront partie d'un groupe d'une quinzaine de volontaires de l'Outaouais et des Laurentides dirigé par monsieur Mario Thibeault, prêtre de la paroisse de Gracefield. Pour réaliser ce projet, une levée de fonds est en cours.

- Mme Emma Mayrand livre un témoignage touchant sur son cheminement personnel et scolaire et souligne à quel point le programme de qualification des jeunes l'a aidée dans son organisation personnelle et dans sa capacité à s'affirmer.

La présidente du conseil d'administration remercie Mme Julien et Mme Mayrand pour leurs interventions et les invite à revenir s'adresser au conseil d'administration à leur retour du Pérou.

#### 05 PRÉSENTATIONS

##### 05-1 Portrait des effectifs du CISSS de l'Outaouais – Mme Johanne Robertson (DRHCAJ)

Mme Johanne Robertson, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente un portrait à jour des effectifs du CISSS de l'Outaouais, dont voici les faits saillants :



No de résolution  
ou annotation

- Le total des effectifs est de 9 459;
- Les groupes d'âge majoritaires sont les 40-54 ans (39 %) et les moins de 35 ans (34 %);
- 80 % sont des femmes;
- Plus de la moitié des effectifs (5 901) sont concentrés dans le territoire urbain de Gatineau;
- Les catégories de personnel les plus importantes en nombre sont : personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers (29 %) et personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires (28 %);
- Le personnel syndiqué est réparti dans 42 accréditations syndicales;
- Depuis 2011, on note une augmentation des heures travaillées et une importante diminution des heures en main-d'œuvre indépendante.

#### **05-2 Commissaire aux plaintes et à la qualité des services – rôles et mandats – M. Louis-Philippe Mayrand**

Le commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS), M. Louis-Philippe Mayrand, présente ses rôles et responsabilités et fait un état de situation des services:

- Le CPQS est responsable envers le conseil d'administration du respect des droits et usagers et du traitement diligent de leurs plaintes.
- Le bureau est formé de deux commissaires, deux professionnels et trois techniciens en administration et est centralisé au 105 boulevard Sacré-Cœur à Gatineau, mais dispose de bureaux satellites dans chaque territoire pour rencontrer les usagers.
- Dans le rapport annuel des plaintes 2014-2015, on dénote 608 plaintes en Outaouais, contre 641 pour l'année précédente.
- Le médecin examinateur a analysé 99 dossiers en 2014-2015, contre 113 en 2013-2014.

Les membres du conseil d'administration posent plusieurs questions au commissaire concernant le processus d'examen des plaintes, les types de plaintes et certaines statistiques présentées.

## **06 COMMISSAIRE AUX PLAINTES**

### **06-1 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers**

Le commissaire aux plaintes et à la qualité des services, M. Louis-Philippe Mayrand, présente le règlement « Procédure d'examen des plaintes des usagers ». Une présentation plus exhaustive a été faite en séance plénière à l'intention du conseil d'administration. Un administrateur questionne le commissaire relativement aux droits des jeunes en centre jeunesse.

ATTENDU QUE la raison d'être des services de l'Établissement est la personne qui les requiert;

ATTENDU QUE le respect de l'utilisateur et la reconnaissance de ses droits et libertés doivent inspirer les gestes posés à son endroit;

ATTENDU QUE l'utilisateur doit, dans toute intervention, être traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie et de ses besoins;

ATTENDU QUE l'Établissement a pour fonction d'assurer la prestation de services de santé ou de services sociaux de qualité,



No de résolution  
ou annotation

CISSSO-275-2015

qui soient accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes et de leurs besoins spirituels et qui visent à réduire ou à résoudre les problèmes de santé et de bien-être de la population;

ATTENDU QUE toute personne a le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée, en tenant compte des dispositions législatives et règlementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Établissement ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose;

ATTENDU QUE l'utilisateur a le droit de porter plainte sur les services qu'il a reçus, aurait dû recevoir, reçoit ou requiert de l'Établissement, d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial ou de tout autre organisme, société ou personne auquel l'Établissement recourt, notamment par entente visée aux articles 108 et 108.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, pour la prestation de ces services, sauf s'il s'agit d'une plainte concernant un médecin, dentiste, pharmacien ou médecin résident qui exerce sa profession au sein d'un tel organisme, d'une telle société ou d'une telle personne;

ATTENDU QUE l'utilisateur ou les héritiers ou le représentant légal d'un usager décédé qui le requiert ont droit à de l'assistance pour la formulation de leur plainte ou pour toute démarche relative à leur plainte;

ATTENDU QUE l'utilisateur ou les héritiers ou le représentant légal d'un usager décédé ont droit à un examen responsable, confidentiel et diligent de leur plainte, sans risque de représailles;

ATTENDU QUE le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Établissement a été consulté sur la procédure d'examen des plaintes concernant un médecin, un dentiste, un pharmacien ou un médecin résident;

ATTENDU QU'il relève de la responsabilité du Conseil d'administration de l'Établissement de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration doit établir par règlement une procédure d'examen des plaintes des usagers.

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement « Procédure d'examen des plaintes des usagers » tel que déposé.

*La présidente ajourne la séance de 20 h 15 à 20 h 25 pour une pause de 10 minutes.*

## **07 AFFAIRES MÉDICALES**

### **07-1 Politique de soins de fin de vie – Dr Morissette (DSP)**

Le directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette, ainsi que la directrice adjointe des soins infirmiers, Mme Nicole Tanguay, présentent la politique de soins de fin de vie qui découle de la Loi concernant les soins de fin de vie dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 10 décembre 2015. Cette loi a pour but



No de résolution  
ou annotation

CISSSO-276-2015

d'assurer aux personnes en fin de vie des soins respectueux de leur dignité et de leur autonomie et précise leurs droits à cet effet. Tout établissement a l'obligation d'une organisation et d'un encadrement de soins de fin de vie qui assurent que toute personne ait accès, tout au long du continuum de soins, à des soins de qualité et adaptés à ses besoins, notamment pour prévenir et apaiser les souffrances. Le projet a également été présenté et discuté en séance plénière du conseil d'administration.

« ATTENDU que le Conseil des infirmières et des infirmiers et le Conseil multidisciplinaire du CISSS de l'Outaouais seront consultés sur le sujet;

ATTENDU qu'en vertu du changement législatif dans le cadre de la Loi concernant les soins de fin de vie soit : les directives médicales anticipées; l'aide médicale à mourir et la sédation palliative continue, les politiques de soins de fin de vie dans les installations actuelles du CISSS de l'Outaouais nécessitent une mise à niveau;

ATTENDU que la politique de soins palliatifs de soins de fin de vie produite en 2004 par le MSSS trace l'obligation d'émettre une politique de soins de fin de vie en établissant les balises nécessaires permettant d'assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services en matière de soins palliatifs;

ATTENDU que l'élaboration de cette nouvelle politique intégrée s'est inspirée du cadre législatif maintenant en vigueur et des pratiques dans chacune des installations du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que cette politique doit favoriser la communication et les liens de partenariat des intervenants en soins palliatifs du réseau de santé de l'Outaouais;

ATTENDU que la politique de soins de fin de vie du CISSS de l'Outaouais remplace toutes les politiques de soins de fin de vie existantes;

ATTENDU que le point 6 portant sur la responsabilité de la direction des services multidisciplinaires : « Établir des ententes avec les maisons de soins palliatifs. » sera déplacé sous la responsabilité de l'adjoint au président-directeur général.

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de soins de fin de vie du CISSS de l'Outaouais tel que modifiée.

**07-2 Addenda aux codes d'éthique des anciens établissements –  
Dr Guy Morissette (DSP)**

Dr Morissette présente des modifications aux codes d'éthique des anciens établissements du CISSS de l'Outaouais touchés par la politique de soins de fin de vie, afin que ceux-ci s'ajustent à ladite politique adoptée au point précédent.

ATTENDU Que le code d'éthique adopté par un établissement en vertu de l'article 233 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux doit tenir compte des droits des personnes en fin de vie (Loi 2, art. 10);



No de résolution  
ou annotation

CISSSO-277-2015

ATTENDU Qu'en vertu du changement législatif concernant les soins de fin de vie, les codes d'éthique des anciens établissements de l'Outaouais ne répondent pas à ces exigences;

ATTENDU Que le MSSS a préparé un document intitulé « Mise à jour du code d'éthique de l'établissement – Soins de fin de vie » qui inclut les éléments pour la mise à jour du code d'éthique de l'établissement afin de répondre aux exigences législatives;

ATTENDU Que la démarche pour l'élaboration d'un nouveau code d'éthique pour le CISSS de l'Outaouais n'est pas complétée à ce jour;

ATTENDU Qu'un addenda élaboré à partir du document « Mise à jour du code d'éthique de l'établissement – Soins de fin de vie » peut être annexé aux codes d'éthique des anciens établissements concernés qui demeurent en vigueur jusqu'à l'adoption du code d'éthique du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU Que les anciens établissements de l'Outaouais concernés sont les suivants :

- CSSS de Gatineau
- CSSS de Papineau
- CSSS des Collines
- CSSS du Pontiac
- CSSS Vallée-de-la-Gatineau
- Pavillon du Parc

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'addenda ci-après concernant les soins de fin de vie et d'annexer l'addenda aux codes d'éthique des anciens établissements ci-haut nommés.

#### **ADDENDA AU CODE D'ÉTHIQUE**

##### **« Soins de fin de vie »**

#### **DROITS DES USAGERS**

- Toute personne dont l'état le requiert a le droit de recevoir des soins de fin de vie. (Loi 2, art. 4)
- La loi définit les « soins de fin de vie » comme étant les soins palliatifs offerts aux personnes en fin de vie et l'aide médicale à mourir. (Loi 2, art. 3)
- Toute personne majeure et apte à consentir aux soins peut, en tout temps, refuser de recevoir un soin qui est nécessaire pour la maintenir en vie ou retirer son consentement à un tel soin.
- Dans la mesure prévue par le Code civil, le mineur de 14 ans et plus et, pour le mineur ou le majeur inapte, la personne qui peut consentir aux soins pour lui peuvent également prendre une telle décision.
- Le refus de soin ou le retrait de consentement peut être communiqué par tout moyen. (Loi 2, art. 5)
- Une personne ne peut se voir refuser des soins de fin de vie au motif qu'elle a préalablement refusé de recevoir un soin ou qu'elle a retiré son consentement à un soin. (Loi 2, art. 6)

#### **PRATIQUES ET CONDUITES ATTENDUES DU PERSONNEL**



No de résolution  
ou annotation

- Tous les intervenants doivent s'assurer que la mort de la personne survienne dans la dignité et le respect des droits de la personne.
- Un médecin peut refuser d'administrer l'aide médicale à mourir en raison de ses convictions personnelles et un professionnel de la santé peut refuser de participer à son administration pour le même motif.
- Un tel médecin ou un tel professionnel doit alors néanmoins s'assurer de la continuité des soins offerts à la personne, conformément à ce qui est prévu à son code de déontologie et à la volonté de la personne. (Loi 2, art. 50)

**07-3 Octroi et modification de statuts et privilèges et autres titres**  
Les administrateurs souhaitent être informés des différences entre les privilèges octroyés. La demande est prise en note et sera traitée dans une rencontre ultérieure.

**Mme Guilhème Pérodeau, Ph D. (06237-91)**

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais de la part de Mme Guilhème Pérodeau, Ph D.

ATTENDU que Mme Guilhème Pérodeau, Ph D. détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Guilhème Pérodeau, Ph D. par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Guilhème Pérodeau, Ph D. dans l'axe de recherche psychosociale et santé mentale du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

**Dr Étienne St-Louis (15660)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteur Étienne St-Louis un statut de membre associé et des privilèges en anesthésiologie-réanimation au sein du département d'Anesthésiologie-réanimation aux Hôpitaux de Hull et Gatineau à partir du 5 septembre 2015 pour une durée

CISSSO-278-2015

CISSSO-279-2015



No de résolution  
ou annotation

d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP  
et du département d'Anesthésiologie-réanimation.



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-280-2015**

**Dr Michel Lafèche (15611)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteur Michel Lafèche un statut de membre actif et des privilèges au sein du département de Médecine générale dans les installations du Pontiac (Hôpital de Shawville, CLSC, Urgence, clinique externe, Unité de soins généraux, Unité de soins intensifs, gériatrie active) à partir du 1er août 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

D'OCTROYER à Docteur Michel Lafèche un statut de membre associé et des privilèges de soins généraux au sein du département de Médecine générale à l'Hôpital de Gatineau à partir du 28 juillet 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**Dre Caroline Massicotte (12370)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteure Caroline Massicotte un statut de membre actif et des privilèges de promotion et prévention au sein du département de Santé publique à partir du 19 octobre 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Santé publique.

**Dre Claudine Gemme (15636)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**CISSSO-281-2015**

**CISSSO-282-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-283-2015**

D'OCTROYER à Docteure Claudine Gemme un statut de membre actif et des privilèges en psychiatrie au sein du département de Psychiatrie dans les Hôpitaux de Hull (psychiatrie), Gatineau (service couverture de garde et urgence psychiatrique), Papineau (couverture psychiatrique) et Pierre-Janet (SI-SIV) à partir du 3 août 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dre Mélissa Legrand (15334)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteure Mélissa Legrand un statut de membre actif et des privilèges d'hébergement et de prise en charge au sein du département de Médecine générale au CHSDL La Piété à partir du 4 septembre 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**Mme Marie Auclair (202274)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Madame Marie Auclair un statut de membre actif au sein du département de Pharmacie à partir du 31 août 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Pharmacie.

**M. Bertrand Paradis (088306)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Monsieur Bertrand Paradis un statut de membre actif au sein du département de Pharmacie à partir du 9

**CISSSO-284-2015**

**CISSSO-285-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-286-2015**

novembre 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Pharmacie.

**Dr Jérôme Lopez (15226)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteur Jérôme Lopez un statut de membre actif et des privilèges au sein du département de Médecine générale à l'Hôpital de Papineau (urgence), et au CLSC de la Petite-Nation (suivi médical, soins de longue durée) à partir du 1er septembre 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**Dre Isabella Kanaan (15350)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteure Isabella Kanaan un statut de membre actif et des privilèges au sein du département de Médecine générale à l'Hôpital de Hull (Hospitalisation/admission) à partir du 31 août 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**Dre Isabelle Delarosbil (15682)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteure Isabelle Delarosbil un statut de membre actif et des privilèges au sein du département de Médecine générale à l'Hôpital de Hull à partir du 5 octobre 2015

**CISSSO-287-2015**

**CISSSO-288-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-289-2015**

pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**Dre Myriam Lessard (10330)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteure Myriam Lessard un statut de membre actif et des privilèges au sein du département de Médecine spécialisée, service de Néphrologie à l'Hôpital de Hull (hospitalisation/admission, consultation, clinique externe, hémodyalise) à partir du 1er janvier 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine spécialisée.

D'OCTROYER à Docteure Myriam Lessard un statut de membre associé et des privilèges aux Hôpitaux de Maniwaki et Papineau (consultation) à partir du 1er janvier 2016 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine spécialisée.

**Dre Marie-Josée Comeau (91194)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Docteure Marie-Josée Comeau un statut de membre actif et des privilèges au sein du département de Médecine générale au CHSLD La Piété et à la Maison Bon Séjour (prise en charge, hébergement), aux Hôpitaux de jour de Gatineau et Hull (soins médicaux généraux, hébergement et soins longue durée, soutien à domicile) pour la clientèle gériatrique à partir du 19 octobre 2015 pour une durée d'un an conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**CISSSO-290-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-291-2015****Dre Mirna Abou-Abdo (05066)**

ATTENDU le formulaire complété et signé en bonne et due forme par le membre et son chef de service;

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER les privilèges d'hébergement, prise en charge et soins de longue durée au CHSLD La Piété à partir du 1er septembre 2015 à Docteure Mirna Abou-Abdo, omnipraticienne, membre actif au département de médecine générale.

**Dre Anne-Marie Thérien (06139)**

ATTENDU le formulaire complété et signé en bonne et due forme par le membre et son chef de service;

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER les privilèges de pratique clinique, supervision et enseignement à l'Unité de médecine familiale à partir du 1er septembre 2015 à Docteure Anne-Marie Thérien, omnipraticienne, membre actif au département de médecine générale.

**Dre Pascale Sergerie (94145)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Docteure Pascale Sergerie des privilèges de garde, garde de fin de semaine et hébergement à partir du 1er septembre 2015 et ajouter la prise en charge en date du 1er janvier 2016 au sein du département de Médecine générale au CHSLD La Piété conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**CISSSO-292-2015****CISSSO-293-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-294-2015**

**Dre Valérie Joannisse (05120)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Docteure Valérie Joannisse des privilèges de pratique clinique et d'enseignement/supervision au sein du département de Pédiatrie au Centre de services ambulatoires de pédiatrie de l'Outaouais à partir du 20 octobre 2015 conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Pédiatrie.

**Dre Audrey Potvin-Monnier (15056)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Docteure Audrey Potvin-Monnier des privilèges au service d'urgence à l'Hôpital Mémorial de au sein du département de Médecine d'urgence à partir du 30 septembre 2015 conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine d'urgence.

**Dre Marianne Simonyi-Poirier (06217)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Docteure Marianne Simonyi-Poirier des privilèges de pratique clinique et d'enseignement supervision au Centre de services ambulatoires de pédiatrie de l'Outaouais au sein du département de pédiatrie à partir du 1er avril 2015 conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de pédiatrie;

DE RENOUVELER ses privilèges (Hospitalisation/admission) comme membre actif au département de Médecine générale aux Hôpitaux de Hull et Gatineau pour une durée de trois ans

**CISSSO-295-2015**

**CISSSO-296-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-297-2015**

conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**Dr Martin Viau (15627)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Docteur Martin Viau des privilèges de consultation au sein du département des Laboratoires, service de Biochimie, aux Hôpitaux de Shawville et de Maniwaki, en tant que membre associé, à partir du 18 septembre 2015 conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Laboratoires.

**Dre Fatima Amdiss (01057)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteure Fatima Amdiss au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dre Samia Attia-Galland (86613)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteure Samia Attia-Galland au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**CISSSO-298-2015**

**CISSSO-299-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-300-2015**

**Dre Louise Beaudry (75251)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en pédopsychiatrie de Docteure Louise Beaudry au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dre Farida Bensaada (13012)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteure Farida Bensaada au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr Richard Bergeron (87533)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Richard Bergeron au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**CISSSO-301-2015**

**CISSSO-302-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-303-2015**

**Dre Isabelle Blais (11736)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en pédopsychiatrie de Docteure Isabelle Blais au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dre Mioara Bunea (12498)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteure Mioara Bunea au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr Alexandre Cadivy (11077)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Alexandre Cadivy au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**CISSSO-304-2015**

**CISSSO-305-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-306-2015**

**Dre Bernadette Coquet-Le-Pape (90122)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteure Bernadette Coquet-Le-Pape au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr Walid Darwich (01051)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Walid Darwich au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr André Gagnon (76390)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur André Gagnon au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**CISSSO-307-2015**

**CISSSO-308-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-309-2015**

**Dr Hervé Jean-François (09078)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Hervé Jean-François au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dre Marion Koch (99290)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteure Marion Koch au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr Roger Labonté (03328)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en pédopsychiatrie de Docteur Roger Labonté au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**CISSSO-310-2015**

**CISSSO-311-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-312-2015**

**Dr Alexander MacCordick (03202)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Alexander MacCordick au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dre Dominick Michaud (11226)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en pédopsychiatrie de Docteure Dominick Michaud au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr Javad Moamaï (84468)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Javad Moamaï au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**CISSSO-313-2015**

**CISSSO-314-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-315-2015**

**Dr Tin Ngo-Minh (11479)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Tin Ngo-Minh au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr James O'Donnell (11247)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur James O'Donnell au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr Richard Payeur (85115)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Richard Payeur au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**CISSSO-316-2015**

**CISSSO-317-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-318-2015**

**Dre Laurette Pierre-Louis (84020)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteure Laurette Pierre-Louis au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dr Oussama Sidhom (13200)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Oussama Sidhom au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dre Florina Cealicu Toma (99405)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteure Florina Cealicu Toma au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**CISSSO-319-2015**

**CISSSO-320-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-321-2015**

**Dr Olivier Triffault (92017)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges en psychiatrie adulte de Docteur Olivier Triffault au sein du département de Psychiatrie en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Psychiatrie.

**Dre Janelle Jones (12220)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges de Docteure Janelle Jones au sein du département de Médecine spécialisée, service de Médecine interne (consultation, bronchoscopie, hospitalisation/admission) pour une durée de trois ainsi que le renouvellement de ses privilèges en soins intensifs dans le département d'Anesthésiologie-réanimation pour une durée d'un an, en date du 26 octobre 2015 conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et des départements de Médecine spécialisée et Anesthésiologie-réanimation.

**Dre Andrée-Anne Corneau-Tousignant (13669)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges de Docteure Andrée-Anne Corneau-Tousignant au sein du département de Médecine d'urgence (Urgence, échographie d'urgence) en date du 26 octobre 2015 pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine d'urgence.

**CISSSO-322-2015**

**CISSSO-323-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-324-2015**

**Dre Julia Shaw (12426)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges de Docteure Julia Shaw au sein du département de Médecine générale (suivi pré et post natal, accouchement, pouponnière et néo natalité) en date du 26 octobre 2015 à l'hôpital de Gatineau et des privilèges de supervision/enseignement à l'Unité de médecine familiale pour une durée de trois ans conditionnellement au respect des Règlements du CMDP et du département de Médecine générale.

**Dre Michèle Hébert (76587)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MODIFIER le statut de membre actif à membre associé à Docteure Michèle Hébert au sein du département de Psychiatrie dans les installations de Gatineau à partir du 27 avril 2015.

**Dre Liisa Stevens (14743)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MODIFIER le statut de membre associé à membre actif à Docteure Liisa Stevens au sein du département de Médecine d'urgence aux Hôpitaux de Hull et Gatineau à partir du 20 juillet 2015.

**CISSSO-325-2015**

**CISSSO-326-2015**



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-327-2015**

**Dre Shelly Sud (05354)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MODIFIER le statut de membre associé à membre actif à Docteure Shelly Sud au sein du département de Médecine spécialisée, service d'hémo-oncologie à l'Hôpital de Gatineau à partir du 20 juillet 2015.

**Dre Guylène Thériault (96352)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MODIFIER le statut de membre associé à membre actif à Docteure Guylène Thériault au sein du département de Santé publique, conditionnellement au respect des Règlement du CMDP et des départements de Médecine générale, Santé publique et pédiatrie;

DE RENOUELER les privilèges à l'Unité de médecine familiale (clinique, supervision-enseignement), au Département de santé publique (promotion et prévention, recherche) conditionnellement au respect des Règlement du CMDP et des départements de Médecine générale, Santé publique et pédiatrie;

D'AJOUTER des privilèges de clinique au Centre de services ambulatoires en pédiatrie de l'Outaouais à partir 12 août 2015 conditionnellement au respect des Règlement du CMDP et des départements de Médecine générale, Santé publique et pédiatrie.

**Dre Audrey Tinh-Phu (10447)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

ATTENDU que ce membre détient un avis de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux tel que le prévoit l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**CISSSO-329-2015**



No de résolution  
ou annotation

CISSSO-330-2015

DE MODIFIER statut de membre associé à membre actif à Docteur Audrey Tinh-Phu au sein du département de Médecine générale à l'Hôpital de Hull et de membre actif à membre associé aux installations de Vallée-de-la-Gatineau en date du 1er septembre 2015;

D'AJOUTER des privilèges à l'Urgence de l'Hôpital de Wakefield en tant que membre associé aux installations des Collines à partir du 3 septembre 2015.

**M. Yves Poirier (082163)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de monsieur Yves Poirier, pharmacien, en date du 15 octobre 2015 aux installations du Pontiac.

**Dr Henri Boret (14575)**

ATTENDU la recommandation du CMDP central du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 4 novembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dr Henri Boret, anesthésiste, en date du 23 octobre 2015 aux installations du Pontiac conditionnellement à ce que ses dossiers soient complets aux archives.

CISSSO-331-2015

**08 AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**08-1 Dépôt du Rapport annuel de gestion 2014-2015 Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais**

Dépôt du document « Rapport annuel de gestion 2014-2015 Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais » qui a été adopté lors de la séance du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais du 29 octobre 2015 et déposé officiellement à l'Assemblée nationale le 11 novembre 2015.

**08-2 Dépôt du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015**

Dépôt du document « Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015 » qui a été adopté lors de la séance du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais du 29 octobre 2015 et déposé officiellement à l'Assemblée nationale le 11 novembre 2015.

**08-3 Dépôt Entente de gestion et d'imputabilité 2015-2016 – Mme Constance Vanier (DQÉPÉ)**

La directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, Mme Constance Vanier, dépose et présente le document « Entente de gestion et d'imputabilité 2015-2016 » que le CISSS de l'Outaouais a signé avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec le 17 juin 2015.



No de résolution  
ou annotation

Ce document est un outil qui permet au MSSS et aux CISSS de définir les relations qu'ils entretiennent dans la gestion du réseau de services. Il traduit sur le plan opérationnel les exigences du MSSS quant aux orientations à donner au réseau de services et à son évaluation. Le document a fait l'objet d'une présentation en séance plénière du conseil d'administration.

#### **08-4 Tableau d'harmonisation des politiques et procédures**

Dépôt du tableau d'harmonisation des politiques et procédures du CISSS de l'Outaouais. Le tableau présente aux membres du conseil d'administration l'état d'avancement des travaux d'harmonisation d'une trentaine de politiques. L'ensemble de ces politiques seront déposées au conseil d'administration, dont certaines pour adoption.

### **09 COMITÉ DE VÉRIFICATION**

#### **09-1 Rapport du président du comité – M. Michel Hébert**

Le comité de vérification a tenu sa première rencontre le 16 novembre 2015. Le président du comité fait un court rapport verbal de cette première séance.

Le président souligne la participation de tous les membres du comité de vérification à cette première rencontre et fait part du travail d'analyse des membres qui recommandent l'ensemble des résolutions proposées aux points 09-2 à 09-6.

#### **09-2 État de situation financière P7 et rapport périodique et prévisionnel au 31 mars 2016 – M. Stéphane Pleau (DRF)**

Le directeur des ressources financières, M. Stéphane Pleau, présente un état de situation financière à la période 7 (au 17 octobre 2015) présentant un déficit anticipé de 8 658 111 \$ au 31 mars 2016.

ATTENDU QUE conformément à la directive du ministère de la Santé et des Services sociaux (circulaire 2015-015 sur le suivi de l'équilibre budgétaire de l'établissement), le CISSS de l'Outaouais doit présenter un rapport de suivi de gestion intitulé Rapport périodique RR-444 pour chacun des établissements fusionnés au 1er avril 2015 avant le 23 novembre 2015;

ATTENDU QU'une seule lettre de déclaration signée par le PDG du CISSS de l'Outaouais doit accompagner la remise des rapports RR-444 au ministère;

ATTENDU QUE la prévision de l'établissement situe le déficit projeté au 31 mars 2016 à 8 658 111 \$ ou 1,1 % du budget d'exploitation autorisé de 757,7 M\$;

ATTENDU QUE l'implantation du plan de mesures budgétaires de 31,9 M\$ continue d'être traité en priorité par la direction de l'établissement;

ATTENDU QUE le plan de travail à court terme de la haute direction de l'établissement vise à solutionner le déficit anticipé tout en travaillant stratégiquement sur des mesures qui réaliseront des économies rendues possible grâce au nouveau mode de fonctionnement intégré post-fusion;

ATTENDU QUE l'analyse faite par le comité de vérification du sommaire financier présenté par la Direction des ressources financières est satisfaisante;



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-332-2015**

ATTENDU QU'au deuxième paragraphe de la lettre de déclaration du PDG, il faut remplacer la phrase: « **11,4 %** du budget global de l'établissement, soit 757,7 M\$ » par la phrase suivante : « **1,14 %** du budget global de l'établissement, soit 757,7 M\$ ».

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE TRANSMETTRE au ministère de la Santé et des Services sociaux le rapport périodique RR 444 de la période 7 présentant un déficit de 8 658 111 \$ au 31 mars 2016 accompagné de la lettre de déclaration du PDG modifiée.

**09-3 Planification budgétaire 2016-2017 (principes directeurs) –  
M. Stéphane Pleau (DRF)**

ATTENDU QUE la direction du CISSS de l'Outaouais débute les travaux liés à la planification budgétaire 2016-2017;

ATTENDU QUE les orientations budgétaires 2016-2017 seront connues du ministère seulement en mars 2016 pour un début d'exercice financier le 1er avril;

ATTENDU QUE le rapport périodique RR-444 prévoit un déficit de 8 658 111 \$ au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec désire atteindre l'équilibre budgétaire en 2016-2017. Dans ce contexte, une compression du financement de l'établissement à la même hauteur que l'effort demandé pour l'exercice financier 2015-2016 représente une hypothèse de travail crédible;

ATTENDU QUE la direction de l'établissement a la volonté de produire un budget 2016-2017 équilibré dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le texte de la résolution reflète les discussions ayant eu lieu au comité de vérification pour convenir d'une version recommandée au conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER les principes directeurs suivants, servant à guider la direction dans le travail de planification budgétaire 2016-2017 :

- Utiliser une hypothèse de contrainte budgétaire totale de 29 M\$ représentant le déficit anticipé de l'établissement au 31 mars 2016 de 9 M\$, plus une compression du financement de l'établissement à hauteur de 20 M\$;
- Maintenir le niveau de service;
- Miser sur l'augmentation de l'efficacité des équipes du soutien à domicile afin d'aider à réduire les dépenses liées aux urgences;
- Focaliser sur des solutions structurantes (projet d'amélioration continue) issues des opportunités créées par la mise en place du CISSS de l'Outaouais;
- Réduire significativement les écarts de productivité des centres d'activité :
- Offrir les services différemment;
- Revoir l'organisation du travail;

**CISSSO-333-2015**



No de résolution  
ou annotation

- Augmenter les volumes et réduire les coûts lorsque jugé faisable par la direction.
- Identifier et réduire les doublons.

#### 09-4 Demande d'autorisation d'emprunt – fonds d'exploitation – M. Stéphane Pleau (DRF)

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) requiert du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSS de l'Outaouais) que les demandes de renouvellement d'emprunts pour les fonds d'exploitation de ses anciens établissements soient adoptées par son nouveau conseil d'administration avant de lui être acheminées;

ATTENDU QUE les besoins de financement à court terme pour un établissement évoluent en fonction de son budget d'exploitation et du déficit accumulé;

Tableau sommaire des besoins d'emprunts (marges de crédit) du CISSS de l'Outaouais par catégorie et par ancien établissement  
Au 16 novembre 2015

Demande d'autorisation d'emprunt par catégorie et par anciens établissements					
	CISSS de la Vallée-de-				Total
	la-Gatineau	CSSS de Papineau	CSSS de Gatineau	CSSS des Collines	
Date d'échéance de l'emprunt	14-nov-15	09-janv-16	04-févr-16	04-mars-16	
Institution financière	Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, 100, rue Principale Sud, bureau 29, Maniwaki (Québec) J9E 3L4	Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées, 880, boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec) J8Y 6T5	Caisse centrale Desjardins, 1, complexe Desjardins, tour sud, bureau 2822, C.P. 220, Montréal (Québec) H5B 1B3	Caisse populaire Desjardins de Masham-Lustville, 88, rue Principale Est, La Pêche (Québec) J0K 2W0	
<b>Autorisations d'emprunts totales demandées aux renouvellements</b>	10 000 000 \$	43 000 000 \$	105 000 000 \$	7 000 000 \$	165 000 000 \$
Durée des emprunts	16 novembre 2015 au 15 novembre 2016				

ATTENDU QUE le MSSS demande un arrimage des dates d'échéance de tous les emprunts afin de permettre la consolidation éventuelle en un seul emprunt après d'une seule institution financière;

ATTENDU QUE la revue complète des informations financières associées à ce dossier par le comité de vérification ainsi que de sa recommandation;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur des ressources financières à procéder aux demandes d'autorisation d'emprunts auprès du MSSS.

#### 09-5 Projet d'économie d'énergie autofinancé – territoire des Collines – M. Stéphane Pleau (DRF)

Le Centre de santé et de services sociaux des Collines (CSSS des Collines) a terminé en août 2015 un projet d'efficacité dans le but de répondre à l'objectif gouvernemental de réduire de 14 % la consommation énergétique du réseau de la santé. Ce projet avait reçu toutes les autorisations requises.

Le projet est financé en partie par l'enveloppe de maintien d'actifs du CSSS des Collines et le résiduel, soit 119 574 \$, par une convention de prêt à long terme conclue avec le ministre des Finances. Le prêt sera amorti sur une période de sept (7) ans et autofinancé par les économies liées à une réduction de la consommation énergétique. L'emprunt se fait auprès du Fonds de financement du ministère des Finances du Québec. L'ensemble



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-335-2015**

de la documentation a été revue et reçoit une recommandation favorable du comité de vérification.

ATTENDU QUE la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre 0-7.2) prévoit la fusion de l'Agence ( l'« Agence ») et des établissements publics (les « Établissements publics »);

ATTENDU QUE cette loi prévoit que les obligations et responsabilités de l'Agence et des Établissements publics sont maintenant assumées par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (le « CISSS »);

ATTENDU QUE le CISSS désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer le projet autofinancé d'économie d'énergie (le « Projet ») du Centre de santé et de services sociaux des Collines, et ce, pour un montant maximal de 119 574 \$;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser l'institution de ce régime d'emprunts à long terme ainsi que d'approuver les conditions et modalités des emprunts à être ainsi effectués;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts à long terme, ainsi que le montant des emprunts à être effectués, doivent être autorisés par le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre »), en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001);

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification lors de sa séance du 16 novembre 2015.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

#### RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 28 février 2017, permettant au CISSS d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 119 574 \$ pour le Projet, le tout en monnaie légale du Canada;
2. QUE les emprunts ainsi effectués soient utilisés aux fins de rembourser les emprunts à court terme contractés relativement aux projets précités;
3. QU'aux fins de déterminer le montant auquel réfère le paragraphe 4 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts à long terme effectués par le CISSS;
4. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 4, les emprunts à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
  - 4.1. les emprunts seront contractés en vertu d'une convention de prêt à long terme, à intervenir entre le CISSS et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ils seront régis par cette convention de prêt et par le billet visé ci dessous;



No de résolution  
ou annotation

4.2. chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

4.3. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M 24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

5. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
le président-directeur général ou le président-directeur général adjoint ou le directeur des ressources financières pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom du CISSS, à signer la convention de prêt à long terme, les billets et tous les autres contrats et documents relatifs aux emprunts à long terme contractés en vertu du présent régime d'emprunts à long terme, à consentir à toutes les clauses non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet constatant l'emprunt à long terme, le cas échéant, à apporter toute modification à ces documents non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts à long terme.

#### **09-6 Modernisation d'ascenseurs – M. Stéphane Pleau (DRF)**

Le directeur des ressources financières dépose un projet de modernisation des ascenseurs pour trois installations du CISSS de l'Outaouais, soumis à l'approbation du conseil d'administration.

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle de l'ancien CSSS de Gatineau est la référence en matière de balises régissant les niveaux d'autorisation de signature en ce qui a trait au lancement d'un appel d'offres et que, en fonction de celles-ci, le conseil d'administration doit approuver tout projet d'appel d'offres d'une valeur de 500 000 \$ et plus;

ATTENDU QUE quatre ascenseurs doivent être modernisés, étant donné leur état de vétusté, soit à l'hôpital de Hull, à l'hôpital de Papineau, au Centre d'hébergement La Piéta et au Centre d'hébergement Bon Séjour;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais possède des enveloppes budgétaires provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le maintien de ses actifs pour couvrir un projet de modernisation d'ascenseurs dont le budget estimé est de 800 000 \$ selon la déclinaison suivante :

- ancien CSSS de Gatineau 2013-2014 : 600 000 \$
- ancien CSSS de Papineau 2013-2014 : 150 000 \$
- ancien CSSS de Papineau 2014-2015 : 50 000 \$



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-336-2015**

ATTENDU QUE ces investissements ont été prévus dans les plans triennaux de l'établissement, approuvés par le MSSS;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'établissement à procéder à un appel d'offres pour la modernisation de quatre ascenseurs.

## 10 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

### 10-1 Dépôt lettre de démission Mme Danielle Lanyi

ATTENDU QUE Mme Danielle Lanyi a déposé le 1er novembre 2015 une lettre de démission de ses fonctions au sein du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU QUE Mme Lanyi justifie sa démission par la perte de qualité à titre de membre indépendant puisque l'organisation dont elle est directrice bénéficie d'une aide financière du Programme de soutien aux organismes communautaires géré par le CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit accepter la démission d'un de ses membres (article 8.2 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales);

ATTENDU QUE des démarches sont effectuées auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour identifier des candidats pour combler le poste vacant;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Mme Danielle Lanyi à titre de membre du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

DE POURSUIVRE les démarches auprès du MSSS afin de combler le poste vacant.

**CISSSO-337-2015**

## 11 DIVERS

## 12 CORRESPONDANCE

### 12-1 Lettre-réponse APTS 2015-11-13

Dépôt de la lettre signée par le président-directeur général M. Jean Hébert le 13 novembre 2015 à l'intention de M. Benoît Audet, répondant politique pour l'Outaouais de l'Alliance du personnel professionnel et technique, en réponse au document déposé lors de la période de questions de la séance du conseil d'administration du 29 octobre 2015.

### 12-2 Lettre Agrément Canada pour le maintien du statut du Pavillon du Parc 2015-11-18

ATTENDU la lettre d'Agrément Canada du 18 novembre 2015 dans laquelle le président du Comité d'approbation du type



No de résolution  
ou annotation

**CISSSO-338-2015**

d'agrément, M. Christopher Dean, informe le CISSS de l'Outaouais du maintien du statut d'organisme agréé obtenu par l'ancien établissement du Pavillon du Parc;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER toute l'équipe du Pavillon du parc pour avoir maintenu un statut d'organisme agréé.

DE MANDATER le président-directeur général M. Jean Hébert à acheminer une lettre de félicitations à l'intention de l'équipe du Pavillon du parc ainsi qu'à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique.

**13 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

- 17 décembre 2015, 80, avenue Gatineau, Gatineau.

*La présidente demande aux gens du public de quitter la salle pour décréter un huis clos à 21 h 15 afin de discuter du fonctionnement du conseil d'administration.*

*Après discussions, la présidente invite le public à réintégrer la salle à 21 h 42.*

**14 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 21 h 43.

\_\_\_\_\_  
Lucie Lalonde  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Jean Hébert  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 17 décembre 2015, résolution CISSSO-339-2015